

CLASSES EN LUTTE...



n°106-octobre 2009

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

Casse de l'éducation nationale, les chiffres !



Tous et toutes concernés-es : 1^{er} degré, 2nd degré, parents, élèves, étudiants, stagiaires, titulaires, précaires, chômeurs, ATOS, enseignants, vie scolaire ...

**Contre une école soldée, fliquée, précarisée :
GRÈVE UNITAIRE !**



Souriez c'est la rentrée !

En cette rentrée, le service public d'éducation est toujours aussi malmené, aucune pause n'est prévue et les réformes ajournées suites aux luttes de l'an passé se poursuivent. Tour d'horizons des attaques en cours ou à venir prochainement :

Faire du chiffre...

13500 postes d'enseignant-e-s et 500 postes administratifs supprimés cette année 16000 envisagés pour la suivante (dont 600 postes administratifs et 14.000 postes d'enseignants stagiaires) Si 500 postes sont créés en primaire c'est par la fin de décharges enseignantes dans des structures péri-éducatives ou culturelles. Rationalisation et fermeture de l'école sur elle-même...

Fin de contrat et retour au chômage pour 30000 EVS et AVS, cet été.

Dans le secondaire, la précarisation de la vie scolaire se poursuit avec l'arrivée des « médiateurs de la réussite scolaire », des contrats aidés pour remplir le job

des CPE. Ces suppressions interviennent dans un contexte de hausse du nombre d'élève, conséquence logique du « baby boom » en cours depuis 2000 : plus 16000 élèves en collège et plus 1700 élèves au primaire. La démographie a toujours été un alibi pour l'application stupide du dogme idéologique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ». Détruire l'emploi public pour mieux privatiser...

Fin des BEP et généralisation des bacs pros en 3 ans.

Ayant été mis en échec dans les lycées généraux, le ministère a profité d'une plus faible réaction en LP pour accélérer la mise en place des bacs pros 3 ans. Ceci au grand détriment des élèves concernés, informés plus que tardivement de leurs possibilités d'orientation. Une année en moins, c'est moins d'enseignement et donc moins d'enseignant-e-s. C'est aussi la voie de la déqualification pour une frange de nos élèves exclus de cette formation condensée, réorientés vers des CAP ou décrochant en cours de bac. Déqualification qui tirera vers le bas le marché du travail, en terme d'emploi et de revenus.

tionnaires, évolution se profilant déjà dans la territoriale.

Quelle réforme pour le lycée?

Reportée d'un an, suite aux manifestations lycéennes, la réforme du lycée devrait être annoncée dans le courant de l'année. Que restera-t-il de l'ancien projet, quels éléments seront tirés du rapport Descoings ?

Casse du statut de la fonction publique territoriale (FPT)

Un projet de loi, concernant les agents dépendant de la FPT (ATSEM, TOS décentralisés) propose la « liberté de recrutement par les collectivités territoriales » par le recours au « contrat de travail de droit commun ». C'est la fin du statut des fonctionnaires territoriaux, ballon d'essai pour la fonction publique d'Etat ?

Arracher des embauches à hauteur des besoins exprimés par les équipes de chaque établissement, pérenniser les emplois en vie scolaire et en finir avec les contrats précaires, obtenir une vraie formation professionnalisante rémunérée en début de carrière, empêcher la casse des statuts, bloquer de manière générale la dérive libérale de l'école et la régression pédagogique actuelle... Autant de luttes à mener pour ne pas subir un nouvelle année de régression !

Masterisation et suppression des IUFM

Les IUFM sont amenés à disparaître dès l'année prochaine avec le recrutement des futurs enseignant-e-s au niveau MASTER, délivrés dans les universités. L'année de stagiaires rémunérée est supprimée, l'État économisera des milliers de postes, les futurs collègues perdant une année de salaire et de cotisations pour une retraite de plus en plus lointaine. Au delà, même si la formation dispensée ces dernières années étaient largement critiquable, c'est la fin d'une indispensable formation professionnalisante par des « pairs ». L'accès au métier par deux années d'université supplémentaire le rendra encore plus difficile aux étudiant-e-s des classes populaires. C'est aussi une menace sur nos statuts. Un large vivier d'étudiant-e-s recalé-e-s des concours mais ayant suivi ces MASTER fournira des bataillons de profs précaires. Ce système facilitera un passage à un recrutement direct sans statuts de fon-

La CNT-FTE est un syndicat indépendant qui fonctionne sans subvention, uniquement avec les cotisations des adhérents. La CNT-FTE tourne en autogestion, tout est décidé en assemblées générales dans chaque syndicat, les mandats sont tournants et révocables à tout moment, il n'y a pas de permanents et tout travail est bénévole. Chaque syndicat appartient à une fédération. Nous appartenons à la fédération des travailleurs-ses de l'éducation. L'ensemble des fédérations forme la confédération. UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. DE COMBAT ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes. SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée. ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... un projet révolutionnaire.

2009 - 2010 : qu'est-ce qu'ils comptent encore détruire ?

En juillet dernier, une note ministérielle faisait le point sur les mesures Darcos et dessinait celles à venir. Instructif...

Après un topo triomphaliste sur les réformes de l'année passée qui passe sur les résistances de nombre d'entre nous et sur les petits arrangements d'une majorité des enseignants. Par exemple combien d'enseignants ont bidonné les évaluations CE1 et CM2, que ce soit en aidant les élèves, en les laissant s'aider ou par quelque autre façon ?

Le retour de la semaine de 4 jours et demi

Outre la poursuite des réformes engagées, le ministère prévoit une nouvelle réorganisation de la semaine de 4 jours. Ainsi il compte diminuer la journée des élèves de 45 minutes qui seront rattrapées par 3h de cours le mercredi matin. Il y aurait donc cours 5 matinées par semaine et 4 après-midi.

L'aide personnalisée : suite et fin pour les Rased

Au niveau du soutien, il est intéressant de voir le glissement sémantique. Alors que l'aide personnalisée avait été créée pour les élèves « qui rencontraient une difficulté passagère » les élèves en grande difficulté devant relever des réseaux d'aide, désormais « il est paradoxale que les élèves les plus en difficultés soient écartés de l'aide personnalisée ». On voit bien comment le Ministère enterre les Rased : on a maintenant l'aide personnalisée, qu'on se débrouille avec ! Pourtant dans ce même rapport, le Ministère reconnaît que pour les élèves les plus en difficultés le soutien n'apporte pas d'améliorations ! On voit comment grâce à l'argument de l'échec scolaire Darcos et maintenant Chatel n'ont en fait que fait des économies en supprimant les réseaux d'aide. Dernière chose à signaler : la suppression des heures accordées aux équipes enseignantes pour l'organisation du soutien.

Les évaluations ou la mise en place d'un « système qualité »

Le ministère se gargarise de la mise en place d'évaluations qui permettent la mise en place d'un système qualité à l'intérieur de l'Education

Nationale où l'enseignant n'a plus que pour mission de « faire valider des items du socle commun » à des élèves réduits au rang de numéro Base-Elèves. On notera la formidable phrase « La notion de résultat attendu fait son apparition », c'est-à-dire qu'une classe donnée doit, obtenir des résultats conformes à une statistique arbitraire. Ce système enterre définitivement toute notion d'émancipation ou même de plaisir des élèves.

La nouvelle lutte contre le « grignotage des horaires »

Cette vision purement comptable de l'Education est confirmée par un des nouveaux axes de répression du ministère : la lutte contre « le grignotage des horaires », expression qui réapparaît plusieurs fois dans le document.

Imaginez, les enseignants font parfois sortir des élèves de leur classe, certains font même venir des intervenants ! Tout ça au détriment de l'apprentissage des sacro-saints COS et autres problèmes sur le remplissage de la baignoire qui fuit. Face à cette gabegie qui a trop duré il est urgent de « limiter le nombre d'agrèments ». Fini l'artiste qui intervenait en arts plastiques, fini le voyage scolaire à l'île d'Oléron où vous emmeniez des gamins qui n'avaient jamais vu la mer, ils n'entrent pas dans le référentiel qualité dont le ministère a décidé !

EPEP : nouvelle loi en octobre

Sinon les EPEP sont aussi signalés de retour avec une nouvelle proposition de loi annoncée dès octobre. Pour rappel les Etablissements Primaires d'Enseignement Public prévoient la création d'un poste de super-directeur (pour au moins 7 classes) qui sera notre supérieur hiérarchique. Les EPEP prévoient aussi un pouvoir de décision de 50% des voix en faveur des municipalités dans les Conseils d'Ecole... bref le maire qui décide du projet d'école par exemple...

De notre côté il est urgent de renouer avec un syndicalisme de lutte, autogestionnaire et libre de toute hiérarchie, afin que nos braves supérieurs arrêtent de se gargariser à longueur de formules telles que " La culture de l'évaluation et le pilotage par la performance "



Le n°23 de N'AUTRE école revue de Fédération CNT des travailleurs-ses de l'éducation est paru. (été 2009 - 52 pages - 4 euros)

Trois parties :

- 1) L'école sous les projecteurs
- 2) Quels outils pour nos luttes ?
- 3) Convergences des luttes

Loi Carle : la calotte et le pognon !

L'Article 89 de la loi de décentralisation de 2004 prévoyait déjà le financement des écoles privées par les communes qui ne pouvaient assurer la scolarisation des élèves sur leur territoire. La loi Carle, votée lundi 28 septembre 2009, entérine ce principe en y mettant quelques conditions : « capacité d'accueil » insuffisante, « obligations professionnelles » des parents d'élèves et « raisons médicales ». Mais, cadeau supplémentaire : cette loi affirme le principe de la parité de financement des écoles publiques et privées. Avec l'assouplissement de la carte scolaire imposée par Darcos, c'est le principe d'un « chèque éducation » qui est ainsi offert aux écoles privées et confessionnelles. L'école publique financée sur la même base que l'école privée qui sélectionne ses candidats. La loi Carle : une loi de plus contre l'école publique. La calotte, le bâton et maintenant le pognon. Rien que du nouveau ?!

Paris, le 4 octobre 2009.



Sous le soleil, la répression

Sentant l'été arriver, la machine administrative avait lancé ses filets pour y prendre enseignants débobeisseurs, militants syndicaux et associatifs. Alain Refalo, Bastien Cazals, Erwan Redon... ils sont plusieurs à avoir connu un été de sanctions administratives et juridiques. Commission disciplinaire le 7 juillet pour Erwan Redon, puis le 17 septembre où elle a voté une sanction : « déplacement d'office ». Pour rappel, Erwan Redon s'est vu retirer 32 jours de salaire pour service non-fait, tout comme sa collègue Christine Rousset... Ce retrait de salaire s'est abattu de façon arbitraire sur certains débobeisseurs, qui effectuaient pourtant leur service, proposant projets et ateliers sur le temps d'aide personnalisée. Le tribunal administratif a d'ailleurs sommé l'administration de verser « l'intégralité » de leurs salaires aux deux débobeisseurs.

Alain Refalo, l'auteur de la première lettre publique de débobeissance est lui aussi passé en commission le 9 juillet. Sanction disciplinaire et perte d'échelon, soit diminution du salaire. Il avait déjà perdu 29 jours de salaire lors de son premier passage en commission en janvier 2009.

Bastien Cazals et Isabelle Huchard ont été démis de leur fonction de directeur/trice lors de la CAPD du 27 août à Montpellier, pour avoir refusé

d'utiliser le logiciel de fichage Base élève.

Deux autres directeurs sont sanctionnés pour les mêmes causes : Jean Yves Le Gall dans l'Isère et François de Lillo en Ariège : démis de leur fonction et mutation d'office lors du passage en commission de discipline.

Nous ne nous laisserons pas intimider!

Et ils ne sont pas seuls. Militants syndicaux, débobeisseurs, directeurs refusant base-élève, militants à RESF... Si le couperet s'abat, c'est dans l'espoir de couper l'herbe sous le pied à toute résistance pour cette année. Oui, la débobeissance est un acte individuel. Mais elle s'inscrit aussi dans un cadre collectif, dans une réflexion pédagogique d'équipe et se veut une arme de lutte, un acte de résistance, quand on se cogne aux limites de la grève trimestrielle, des journées d'action du mercredi en gilet jaune... En coupant quelques têtes, on espère que l'exemple fera loi, que chacun tremblera et que chez soi, on restera. Non seulement nous devons rester solidaires des enseignants sanctionnés, mais nous ne devons pas baisser les bras. La lutte doit continuer, s'organiser et s'élargir, contre la casse de l'éducation nationale, et contre la casse et le démantèlement des services publics.